

COMMUNICATION

communication@rhne.ch tél. 032 713 30 44

COMMUNICATION AUX MEDIAS

Le RHNe assouplit le régime des visites en pédiatrie et à la maternité

Dès le lundi 14 mars, les enfants pourront à nouveau accompagner leurs parents pour rendre visite à leur frère ou à leur soeur, toujours sur inscription préalable. En raison de la forte circulation du Covid-19, le statu quo est maintenu au moins jusqu'à fin mars pour les visites aux adultes hospitalisés, avec une seule visite par jour par patient, également sur inscription.

La circulation du Covid-19 reste élevée dans le canton de Neuchâtel, avec près de 30 hospitalisations liées au virus depuis le 1^{er} mars. La situation reste tendue sur les différents sites du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), avec plus de 50 patients Covid hospitalisés, dont 3 au soins intensifs. Au total, l'institution accueille plus de 370 patients hospitalisés, contre 330 en temps normal.

Dans ce contexte, le RHNe a décidé de maintenir la plupart des restrictions pour les visites. Seul changement : dès le lundi 14 mars, les enfants pourront à nouveau accompagner leurs parents pour rendre visite à leur frère ou à leur sœur en pédiatrie et à la maternité sur inscription préalable. Pour les patients adultes, une seule visite par jour reste autorisée entre 14h-17h, également sur inscription aux numéros ci-dessous (prise de rendez-vous entre 8h30-12h et 13h30-16h les jours ouvrables).

- Sites de Pourtalès et du Val-de-Ruz: 079 559 54 25
- Sites de La Chaux-de-Fonds et du Locle: 079 559 51 99

Après un contrôle de la demande, les proches recevront un SMS de confirmation indiquant la date, l'heure de début et de fin de la visite. Les proches qui n'ont pas de téléphone mobile seront inscrits sur une liste transmise à l'accueil de chaque site. Le SMS de confirmation devra être présenté pour pouvoir entrer dans l'hôpital. Les visites, d'une durée maximale d'une heure, seront organisées de façon à avoir un seul visiteur par chambre en même temps.

L'accompagnement des patients reste limité aux enfants et aux personnes à mobilité réduite. La situation sera réévaluée dans une dizaines de jours, avec un possible retour à la normale début avril pour le régime des visites aux patients hospitalisés, en fonction de l'évolution de la situation épidémique.

Les visites de patients suspects ou atteints par le coronavirus restent interdites, sauf cas particulier, avec autorisation explicite de l'équipe médico-soignante. En cas de symptômes du virus, les visiteurs doivent renoncer à venir à l'hôpital. Le RHNe rappelle que le port du masque, le respect des règles d'hygiène et la distanciation sociale restent indispensables pour protéger l'hôpital.

Neuchâtel, le 11 mars 2022

Claire Charmet, présidente du Collège des directions, répond à vos questions au 079 559 53 91